

CONFÉRENCE TAF

Osez accéder à des études
supérieures sans le BAC

Jeudi 17 mars 2022

Intervenants

- Pôle Emploi : Cédric David
- Université Toulouse Capitole : Stéphanie Hénocq
- Université Toulouse Jean Jaurès : Marie-Josée Martin
- Ipst-Cnam : Claire Vialle





Conférence TAF

**Capacité en Droit
Diplôme d'Accès aux Etudes Supérieures**



Les modalités d'accès à l'enseignement supérieur



L'accès sur titre ou les diplômes requis

- Le Baccalauréat
- Le Diplôme d'Accès aux Etudes Supérieures (D.A.E.U.)
- La Capacité en Droit
- Les autres titres (arrêté du 25 août 1969 modifié)

Le recrutement sur sélection : dossiers, concours ou examens d'entrée

- Après le Baccalauréat
- A bac + 2
- A bac + 4

La Validation des études, expériences professionnelles et acquis personnels - Loi du 27 janvier 1984
- Décret du 23 août 1985



Pour quelles raisons passer la capacité en droit ou le DAEU ?

- **accéder à des études supérieures** (notamment à l'université) dans une perspective de promotion ou de retour à l'emploi
- acquérir un diplôme permettant de passer des **concours administratifs** requérant le baccalauréat (exemple : concours administratifs de catégorie B)
- obtenir un diplôme attestant de leur niveau de **culture générale**



Présentation des diplômes

	Capacité en droit	DAEU – A	DAEU - B
Qui est concerné ?	<p>Avoir 17 ans révolus lors de l'inscription Pas de condition de diplôme.</p> <p><i>Formation accessible sous statut de formation continue uniquement.</i></p>	<p>Avoir interrompu ses études initiales depuis deux ans au moins</p> <p>Et Satisfaire l'une des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Avoir au moins 20 ans au 1er octobre de l'année de l'examen et justifier de deux années d'activité professionnelle salariée ou d'une activité ayant donné lieu à deux années de cotisation à la sécurité sociale (périodes de chômage avec inscription à Pôle Emploi, éducation d'un enfant, service national, participation à un dispositif de formation professionnelle, exercice d'une activité sportive de haut niveau, etc.)• Avoir 24 ans ou plus au 1er octobre de l'année de l'examen	



Présentation des diplômes

	Capacité en droit	DAEU – A option Littéraire	DAEU – B option scientifique
Quels contenus ?	<ul style="list-style-type: none"> • 8 Modules juridiques construits à partir de questions de droit: Appréhender le droit, Décrire l'organisation politique et juridique de la France, Identifier les sources des obligations entre personnes privées, Identifier les éléments fondamentaux du procès, Décrire les principaux sujets et objets des relations entre personnes privées, Décrire les moyens et les principes de l'action de l'Etat... • 4 Modules d'expression écrite et orale. 	<p>4 matières préparées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 disciplines obligatoires : 1 option de français et 1 langue vivante (Anglais ou Espagnol) • 2 disciplines optionnelles parmi les 5 proposées : histoire, mathématiques, géographie, économie, langue vivante*. <p>*Rentrée 2022-2023, maquette en cours de modification pour l'ajout d'une langue vivante en option (celle non choisie en discipline obligatoire)</p>	<p>4 matières préparées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 disciplines obligatoires : maths et français • 2 disciplines optionnelles parmi les 3 proposées : physique, chimie, biologie, maths-info.



Présentation des diplômes

	Capacité en droit	DAEU – A option Littéraire	DAEU – B option scientifique
Organisation de la formation	<p>Calendrier : la formation se déroule sur deux ans, entre septembre et juillet, avec 323 heures, dont 123 heures en présentiel et 200 heures de cours à distance.</p> <p>Enseignement en présentiel : un à deux vendredis après-midi par mois.</p> <p>Cas particulier : Possibilité de suivre la capacité sur 1 an (test d'entrée obligatoire)</p> <p><i>Attention : ce parcours sur 1 an ne sera pas éligible dans le cadre de Forpro Sup 2022/2023</i></p>	<p>Calendrier : la formation se déroule entre septembre et mai, avec 250 heures de cours.</p> <p>Enseignement en présentiel tous les jours de la semaine : une matière par jour avec tutorat</p> <p>Ou</p> <p>Enseignement à distance : cours envoyés par courrier ; devoirs à envoyer aux enseignants, corrigés retournés par courrier ; entre 8 et 10 regroupements le samedi sur le campus du Mirail.</p>	<p>2 modalités au choix :</p> <ul style="list-style-type: none">• Formation en cours du jour : Enseignement en présentiel, de janvier à juin, du lundi au vendredi + examens contrôle continu en présentiel des samedis. Présentiel à Toulouse (IPST CNAM). 30h / semaine.• Formation « hors temps de travail » : Enseignement le soir avec des séances en présentiel et d'autres à distance, d'octobre à juin + examens contrôle continu des samedis. Présentiel à Toulouse (IPST CNAM). Séances à distance: accès plateforme multimédia sur internet <p>+ Stage de positionnement (avant chaque formation), ≈1 mois, organisé par IPST-CNAM.</p>



Présentation des diplômes

	Capacité en droit	DAEU – A option Littéraire	DAEU – B option scientifique
L'examen	Contrôle continu et examens tout au long de l'année.	Contrôle continu et Examen final en mai durant 3 jours	Contrôle continu (3 sessions d'examens partiels durant l'année) et Examen final (1ere session en juin et 2eme session en septembre)



Présentation des diplômes

	Capacité en droit	DAEU – A option Littéraire	DAEU – B option scientifique
Modalités d'inscription	Début juillet <ul style="list-style-type: none">- Dossier de pré-inscription- Eventuel test de positionnement- Eventuel entretien	<ul style="list-style-type: none">- Entre le 21 mars 2022 et le 24 juin 2022 : dossier de candidature dématérialisé à télécharger et déposer sur ecandidat, rubrique Diplôme d'Accès aux études Universitaires.- Entretien avec un enseignant	<p>Étape 1- Entretien pédagogique et test de mathématiques : Prendre RDV par mail : contact@ipst-cnam.fr</p> <p>Étape 2- Démarches administratives et financement (si admission) Contacter la Mission Formation Continue et Apprentissage : mfca.gestionregion@univ-tlse3.fr</p> <p>Avis d'admission :</p> <ul style="list-style-type: none">• Un 1^{er} avis favorable reçu à l'issue de l'entretien• Un 2^{ème} avis favorable reçu à l'issue du stage de positionnement• L'avis favorable de l'Université après réception de votre dossier complet



Présentation des diplômes

	Capacité en droit	DAEU – A option Littéraire	DAEU – B option scientifique
Coût et financement	<p>Tarif de la formation (année universitaire 2021/2022) sur 2 ans : 3000€/an.</p> <p>Financements possibles :</p> <ul style="list-style-type: none">- CPF- Pour les demandeurs d'emploi : financement Région	<p>Tarif de la formation (année universitaire 2022/2023) : 9€/heure (soit 2250 €)</p> <p>Droits d'inscription : 170 €* </p> <p>Financements possibles :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour les demandeurs d'emploi : financement Région- CPF- Plan de développement des compétences <p>(*tarifs 2021-2022)</p>	<p>Tarif de la formation : 1500€*</p> <p>Droits d'inscription : 170 €* </p> <p>Financements possibles :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour les demandeurs d'emploi : financement Région- CPF (compte personnel de formation) <p>(*tarifs 2021-2022)</p>



Financement Région

Possibilité de financement par la Région pour les demandeurs d'emploi (dispositif « ForPro Sup ») :

- Frais de formation
- Droit d'inscription (la moitié du coût)

Critères d'éligibilité :

- **Etre demandeur d'emploi**
- **Avoir une prescription pour la formation** (de la part de Pôle Emploi ou autre prescripteur)
- **Avoir 2 ans d'interruption d'étude** en formation initiale

Possibilité de rémunération sur la base de l'assiduité pour les demandeurs d'emploi non indemnisés par l'ARE *lorsque la durée de la formation le permet (> 200 heures*).*

Le montant de la rémunération forfaitaire dépend de la situation de chaque bénéficiaire.

Nombre de bénéficiaire limité pour le financement et pour la rémunération quand elle a lieu.

* Pas de rémunération possible pour la capacité en droit sur 2 ans



Rémunération pendant la formation

Pour les demandeurs d'emploi, 3 cas de figure :

- 1. Si vous êtes bénéficiaire de l'Allocation Retour à l'Emploi (ARE) sur toute la durée de la formation visée :**
→ **Versement des ARE pendant la formation (AREF)**
- 2. Si votre Allocation Retour à l'Emploi (ARE) prend fin en cours de formation :**
→ **Versement de l'ARE jusqu'à la fin des droits, puis possibilité de versement d'une rémunération par la Région jusqu'à la fin de la formation** (sous conditions et selon l'assiduité)
- 3. Si vous n'êtes pas bénéficiaire de l'Allocation Retour à l'Emploi (ARE) au début de la formation :**
→ **Possibilité de versement d'une rémunération par la Région durant toute la formation** (sous conditions et selon l'assiduité)



Démarches à faire

Vos démarches vers les établissements du supérieur

Se renseigner sur la formation auprès de l'établissement (service formation Continue) afin de bien cibler le niveau, le diplôme.

Faire acte de candidature à la formation auprès de l'établissement choisi : période et procédure variables selon les établissements.

Contactez le Service Formation Continue de l'établissement pour constituer un dossier de prise en charge dans le cadre du programme régional FORPRO SUP.

Le dossier sera constitué uniquement lorsque vous aurez été admis en formation.

Vos démarches vers Pôle Emploi

Faire valider votre projet de formation par votre conseiller référent Pôle Emploi qui sera inscrit dans le **PPAE** (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi).

Etudier votre rémunération avec votre conseiller référent.

Se faire délivrer la **fiche de prescription de l'action de formation (Obligatoire)**.

Vous réinscrivez sur www.pole-emploi.fr dans les 5 jours qui suivent la fin de votre formation (obligatoire si vous n'avez pas retrouvé un emploi).

Suite à ces démarches, vous entrez en formation, vous devenez **Stagiaire de la Formation Professionnelle** avec des droits et des devoirs.



DAEU et capacité en droit : des diplômes en formation continue



Article L6111-1 du Code du travail

La formation professionnelle tout au long de la vie comporte

- une formation *initiale* (étudiants)
- des formations *ultérieures* destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la *vie active* ou qui s'y engagent.

Ces formations ultérieures constituent la formation professionnelle continue.



La Formation Continue à l'Université

La formation continue universitaire s'adresse :

- aux personnes (salariés, demandeurs d'emploi, professions libérales, etc...) ayant interrompu leurs études et désireuses d'acquérir ou de développer une qualification, de valoriser leur expérience professionnelle ;
- on parle de FC dès lors qu'il y a une interruption d'études depuis au moins 2 ans.



Statut : stagiaire de la formation professionnelle

Lorsque je suis stagiaire de la formation professionnelle :

- Pas de statut étudiant
- Pas de bourse du CROUS
- Pas de visa étudiant



Statut : stagiaire de la formation professionnelle

Bénéficier du statut de stagiaire de formation professionnelle et du financement de votre formation par la région, implique des :

Droits :

- rémunération, (si la formation le permet)
- protection sociale (maladie, maternité, accident du travail...) durant toute la durée de la formation
- Aide financière pour les déplacements et pour l'hébergement pour les stagiaires rémunérés par la Région (indemnité forfaitaire mensuelle)

Devoirs :

- **Assiduité aux cours et aux examens** (feuilles d'émargement à signer tous les mois),
- Respecter le règlement intérieur de l'établissement



En savoir plus...

	Capacité en droit	DAEU – A option littéraire	DAEU – B option scientifique
En savoir plus	Site internet de l'UT1 : Capacité en droit UT1C / Formation continue	Site internet de l'UT2 : Rubrique FORMATION INSERTION / FORMATION CONTINUE / DAEU	Site internet de l'UT3 : https://www.univ-tlse3.fr/daeub



Contacts

CAPACITE EN DROIT

sophie.rousseau@ut-capitole.fr 05 61 12 88 36

DAEU A, option littéraire

dae@univ-tlse2.fr

05 61 50 25 20

05 61 50 42 32

DAEU B, option scientifique

- Questions pédagogiques et candidature : contact@ipst-cnam.fr
- Questions administratives et financières : mfca.gestionregion@univ-tlse3.fr